

A-2323/10-40



CHFEP

Chambre des fonctionnaires
et employés publics

11-A, avenue de la Porte-Neuve | L-2227 Luxembourg | Tél.: 47 22 24 | Fax: 47 23 74 | E-mail: chfep@chfep.lu

A V I S

sur

le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 5 octobre 2000 concernant l'aide financière de l'État pour études supérieures

Par dépêche du 6 septembre 2010, Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a demandé l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics sur le projet de règlement grand-ducal spécifié à l'intitulé.

Le projet en question est pris en exécution de la loi du 26 juillet 2010 concernant, entre autres, l'aide financière de l'État pour études supérieures.

Etant donné que le gouvernement avait à l'époque pris la liberté de ne pas consulter la Chambre des fonctionnaires et employés publics sur le projet qui est devenu la loi précitée, la Chambre se demande pour quelle raison il lui soumet aujourd'hui le projet d'un règlement d'exécution de cette loi, et elle prend en conséquence à son tour la liberté de ne pas se prononcer à son sujet.

Ainsi délibéré en séance plénière le 25 octobre 2010.

Le Directeur,

G. MULLER

Le Président,

E. HAAG